



Décision n° 18 / 2025
Procédure n° : 2024/031
Réf. : AM

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

Objet : Décision de modification 1.1 - Collecte, transport des flux de déchetteries - collecte du tout-venant, des cartons, des gravats, des déchets verts, bois et papiers de bureau de déchetteries

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 7 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Vu la décision de la Commission d'appel d'offre du 1er octobre 2024 relative à l'attribution du marché "COLLECTE, TRANSPORT DES FLUX DE DECHETERIES" à BRANGEON SERVICES, Le Pélican, – 7 route de Montjean – La Pommeraye, 49620 LA POMMERAYE aux prix unitaires du BPU et pour le montant d'offre estimatif contrôlé de 1.776.151,66 € HT soit 1.873.840,00 € TTC, (5,5% TVA) ;

Considérant que cette modification n'a pas d'impact financier, le montant unitaire et le montant total estimatif de la commande après modifications sont inchangés

Considérant la motivation de la modification : Rectification d'une erreur : les postes B45 B46 et B47 sont tarifés par caisson et par mois et non au km. ;

Considérant qu'il n'est pas accordé de prolongation du délai pour la modification du marché ;

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide :

Article unique : D'approuver la modification 1.1 du marché "COLLECTE, TRANSPORT DES FLUX DE DECHETERIES".

Fait à Jonzac,

Le 13 JAN. 2025

Le Président

Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002

Communauté des Communes de la Haute-Saintonge
17501 JONZAC Cedex

Siège Social : 7 rue Taillefer - CS 70002 - 17501 JONZAC Cedex - Tél. 05 46 48 12 11 - Fax 05 46 48 74 78

e.mail : contact@haute-saintonge.org - site internet : www.haute-saintonge.org